

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 252-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.947

Déposée le: 22.09.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Amstutz (Corgémont, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 256/2016 du 2 mars 2016
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: —
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Compléter le réseau des pistes ou bandes cyclables dans le Jura bernois

En vertu de l'article 45 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, 732.11), le Conseil-exécutif complète le plan sectoriel cantonal pour le trafic cycliste, qui fixe les itinéraires cyclables servant de réseau cantonal pour le trafic cycliste quotidien et de loisirs.

Afin d'assurer la sécurité des cyclistes, de favoriser la mobilité douce et de participer au développement touristique du Jura bernois, le Conseil-exécutif est chargé de réaliser le plus rapidement possible

- un réseau de bandes cyclables sur le Plateau de Diesse ;
- une bande cyclable reliant Lamboing à Orvin, Frinvilier et Evillard.

Développement

Il est réjouissant de constater que, selon toute probabilité, un des derniers tronçons routiers propices à l'aménagement d'une bande cyclable sur le territoire d'une communauté scolaire secondaire dans le Jura bernois sera réalisé en 2019 entre Cormoret et Villeret.

Si, pour les vallées du Jura bernois, les aménagements pour les cyclistes sont réalisés de manière satisfaisante, le Plateau de Diesse reste quant à lui l'une des régions les moins bien équipées dans ce domaine. Une communauté scolaire comprenant toutes les classes primaires existe depuis 1974. Elle comprend plus de 200 élèves de sept à douze ans, les élèves secondaires fréquentant l'école à La Neuveville.

Le relief de ce plateau se prête admirablement à la pratique du vélo. Or, la plupart des routes sont étroites et sinueuses, donc mal adaptées pour les cyclistes. Le tronçon reliant Nods à Diesse est particulièrement dangereux puisque son tracé est sinueux.

Il me paraît important de créer des conditions favorisant le déplacement des écoliers à vélo, du moins durant la belle saison.

Les communes concernées font toutes partie du Parc Chasseral. L'attrait touristique de cette région est indéniable et la réalisation de liaisons favorisant la mobilité douce ne feraient que l'accroître. L'hôtel familial de la Montagne de Douanne est idéalement situé sur les hauteurs du lac de Biemme, dans un environnement verdoyant et calme, et offre un potentiel d'hébergement intéressant.

Les conditions de circulation lors de la traversée de Biemme sont dissuasives pour plus d'un automobiliste. Ces dernières années, la circulation a donc fortement augmenté sur le tronçon Lamboing – Orvin – Evillard et Lamboing – Orvin – Frinvilier, et ces routes sont devenues de véritables axes de transit où les vitesses prescrites sont mal respectées, avec tout ce que cela suppose de dangers pour les adeptes de la petite reine.

Réponse du Conseil-exécutif

En général :

Le Conseil-exécutif accorde une grande importance à la sécurité routière et notamment celle des cyclistes. Ces 15 dernières années, le canton a ainsi réalisé des mesures en faveur du trafic cycliste dans le Jura bernois pour un total de 18 millions de francs. Des bandes cyclables ont notamment été aménagées sur les tronçons suivants : Tavannes – Tramelan, Sonvilier – Saint-Imier, Eschert – Grandval et Cortébert – Sonceboz. D'autres sont planifiées entre Cormoret et Villeret dans le cadre du plan du réseau routier avec une réalisation prévue dès 2020 pour un montant de 2,8 millions de francs.

Le canton s'efforce de réaliser un réseau de base au Jura bernois en étroite collaboration avec les régions et les communes et sur la base de la conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU). Le plan sectoriel pour le trafic cycliste du 3 décembre 2014 détermine les besoins, les lacunes existantes et les mesures à réaliser.

Si des évolutions devaient se produire, le canton en analyserait les effets. Tant la CRTU que le plan sectoriel seraient adaptés.

La planification, l'aménagement et l'entretien d'un réseau d'itinéraires sont des tâches que le canton, les régions et les communes accomplissent ensemble. Aménager des routes cantonales à grands frais n'entre pas en considération si un itinéraire cyclable assurant une fonction de

réseau cantonal et empruntant une route communale ou privée se révèle plus adapté ou moins onéreux. Il convient ainsi d'appliquer le principe de proportionnalité.

En plus de ses efforts en faveur du trafic cycliste quotidien, le canton s'engage également pour optimiser les itinéraires de loisirs.

En particulier :

Selon le plan sectoriel pour le trafic cycliste, toutes les routes cantonales traversant le Plateau de Diesse sont classifiées sous « autres routes cantonales », mise à part la route cantonale n°1325 à travers la localité d'Orvin. Sur ces routes le potentiel de trafic cycliste est qualifié de faible. Conformément aux articles 39 de la loi sur les routes et 18 de l'ordonnance sur les routes, le canton définit le standard de construction des routes. Dans cette optique, ces routes satisfont aux standards cantonaux et des aménagements le long de celles-ci seraient des commandes accessoires et devraient donc être financées par les communes.

La cartographie des trajets scolaires démontre que les écoliers n'utilisent pas les tronçons de route cantonale situés entre les localités, mais utilisent les routes et chemins communaux pour se rendre à l'école à vélo.

Les tronçons de route cantonale traversant les localités du Plateau de Diesse ont été refaits ou alors des projets d'aménagement sont en cours de réalisation ou de planification. Ces différents réaménagements permettent ou permettront de modérer le trafic en améliorant résolument la sécurité de tous les usagers et plus particulièrement celle des cyclistes et des piétons.

L'accidentologie de ces dix dernières années montre qu'aucun accident impliquant des cyclistes n'a été recensé sur les tronçons de route entre Frinvillier et Lamboing, respectivement entre Orvin et Evilard.

Destinataires

- Grand Conseil